

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2019

---

LUTTER HAINE INTERNET - (N° 2062)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° 31

présenté par  
M. Carvounas

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.